B52 - PANNEAU ENTRÉE D'UNE ZONE DE RENCONTRE
Référence : 00111



RESUME

Le panneau B52 est un panneau entrée d'une zone de rencontre. Il est sous la forme d'un carré à fond bleu bordé d'un listel blanc, avec au centre trois pictogrammes (un piéton, un cycliste et un véhicule). De plus, un pictogramme de limitation de vitesse est dessiné en bas du panneau B52, pour rappeler l'interdiction de dépasser les 20 km/h dans cette zone.

Le panneau se fixe sur un poteau ou un mur. Les rails vissés au dos du panneau permettent aux brides de venir se glisser dans les rails et, de ce fait, fixer le panneau au poteau.

Pour les dos laqués, indiquez-nous le coloris que vous souhaitez dans l'onglet "Personnalisation".

Les points forts :

- Conforme à la norme
- Fixation simple grâce aux rails de fixation
- Résistant et léger
- Facile à manipuler
- Anti-rouille



DECLINAISONS

Taille	Classe	Type de dos
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut

900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut

DESCRIPTION

Description du panneau zone de rencontre B52

Une zone de rencontre est définie conformément aux articles R110-2 et R411-3-1 du Code de la route. C'est une zone affectée à la libre circulation de tous les usagers (cyclistes, piétons, véhicules...). Cette zone est annoncée par le panneau B52, qui doit être placé à chacune des entrées. Il peut être complété par un marquage au sol réglementaire. Le panneau est bleu, pourvu d'un contour blanc, et complété par trois pictogrammes représentant un piéton, un vélo et un véhicule, accompagné d'un panneau de limitation de vitesse à 20 km/h.

À la fin de la zone de rencontre, vous avez plusieurs possibilités : il faut soit implanter un panneau sortie d'une zone de rencontre B53, soit un panneau sortie aire piétonne B54, soit un panneau sortie zone à 30, soit un panneau fin d'agglomération EB20.

Dans la zone de rencontre, il est interdit de dépasser les 20 km/h.

Le système de fixation se fait grâce à des rails vissés au dos du panneau.

Découvrez notre gamme de panneaux de type B (interdiction, obligation et prescription).

Tous les RAL sont disponibles pour les panneaux avec dos laqué. Précisez-nous le coloris que vous voulez dans le champ de personnalisation.

Il est possible de vous fournit les autres coloris du RAL ou même des panneaux avec dos fermés (laqués ou non). Demandez-nous un devis.

Comment installer le panneau d'entrée de zone de rencontre ?

La mise en place en agglomérations de zones de rencontre où les piétons y sont prioritaires est régie par l'article R411-3-1 du Code de la route. Elle est conditionnée à la prise de deux arrêtés par l'autorité détentrice du pouvoir de police :

- Le premier arrêté détermine les limites de la zone
- Le second arrêté détermine la signalétique à mettre en place ainsi que la limitation de vitesse.

Une fois fait, l'installation du panneau de circulation d'entrée de zone de rencontre B52, sera effective seulement si la préfecture ainsi que les autorités responsables de la voirie décident de donner un avis favorable.

Étant donné qu'il n'y a pas de pied sur un panneau permanent, il est obligatoirement fixé grâce aux rails installés au dos du panneau. Ce mode de fixation permet au panneau d'être fixé sur un poteau ou un mur. Les rails vissés au dos du panneau permettront aux brides de venir se glisser dans les rails et de ce fait, fixer le panneau au poteau.

Le poteau peut être fixé de différentes manières :

- Par scellement chimique : il faut creuser au sol un trou de manière à accueillir environ 20 % du poteau. Ensuite,

il faut faire couler du béton ou du mortier dans le trou et installer le poteau directement dans le plot en béton/mortier. Les dimensions du plot varient en fonction de la nature du sol et du poteau à sceller.

- Sur platine : accessoire de fixation pour tout type de poteau. C'est une plaque métallique trouée et soudée à un tube utilisé pour recevoir le panneau. Les fourreaux à platine ou les platines doivent être fixés sur la dalle de béton grâce à des vis ou un tirefond. Pour un sol bitume ou meuble, il faut prévoir sous chaque platine, une dalle en béton pour éviter qu'avec la chaleur, le bitume se déforme et provoque une légère détérioration de votre installation. Pour un sol en béton, pour y fixer la platine, il faut que la chape ait une épaisseur supérieure à 15 cm.
- Par fourreau : tube qu'il faut glisser dans le ciment afin de rendre amovible le poteau qui y sera installé.

Retrouvez les différentes manières d'installation dans notre article de blog sur l'implantation réglementaire des panneaux routiers.

Dans le but de renforcer la signalisation verticale, vous pouvez installer un thermocollé zone de rencontre au sol.

Quels sont les avantages du panneau de signalisation d'entrée de zone 20 km/h ?

Le panneau d'indication d'entrée de zone de rencontre 20 km/h avec piétons prioritaires, est robuste et léger. Cela lui confère une grande résistance grâce à son profil d'entourage et grâce à ses rails raidisseurs. Sa conception en aluminium le rend ultraléger, ce qui permet de l'installer facilement. Le panneau d'entrée de zone de rencontre s'intègre parfaitement à son environnement et présente un faible impact environnemental.

Son système de réglage latéral permet une adaptation facile en milieu urbain.

Côté sécurité, l’entourage triple bord non agressif du panneau de signalisation limite les risques d’accident au moment de la pose ou des phases de manipulation. Son design respecte scrupuleusement les normes en vigueur.

Caractéristiques du panneau zone de rencontre piétons prioritaire

- Matériau : aluminium très léger
- Système de fixation via des rails fixés au dos (2 ou 3 rails selon la taille)
- Faible impact environnemental et parfaite intégration dans son environnement
- Respect des normes en vigueur (en France et en Europe)

LES TAILLES DISPONIBLES :

- Miniature : 350 x 350 mm (2 rails au dos)
- Petite : 500 x 500 mm (2 rails au dos)
- Normale : 700 x 700 mm (2 rails au dos)
- Grande : 900 x 900 mm (3 rails au dos)
- Très grande : 1050 x 1050 mm (3 rails au dos)

Les dimensions miniatures, petites et normales sont composées de deux rails au dos. Il faudra donc prévoir 2 brides de fixation.

Concernant les grandes et très grandes tailles, elles ont trois rails au dos. Il faut ainsi prévoir 3 brides de fixation.

Les rails sont fournis, mais les brides ne sont pas incluses, vous pouvez les commander ici.

Pour en savoir plus, consultez notre article de blog : "Choisir la dimension de son panneau".

LES TYPES DE DOS DISPONIBLES :

- Dos laqué : laquage de couleur

- Dos brut : basique de couleur aluminium

Concernant le laquage, notifiez la couleur de votre choix et le numéro du RAL dans votre devis en ligne.

LES CLASSES DISPONIBLES :

- Classe 1 - réflectrice petite intensité, pour les voies privées : visibilité jusqu'à 100 mètres (7 ans de durée de vie minimum)
- Classe 2 - réflectrice haute intensité, pour les voies publiques : visibilité jusqu'à 250 mètres (10 ans de durée de vie minimum)

Pour vous aider à choisir, référez-vous à notre article "Choisir la classe d'un panneau".